Nations Unies  $E_{/2023/51}$ 



### Conseil économique et social

Distr. générale 14 février 2023 Français Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023 Point 12 a) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : rapports des organes de coordination

### Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2022

#### Résumé

En 2022, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses mécanismes subsidiaires ont fonctionné dans un contexte de crises conjuguées qui ont exercé des pressions sans précédent sur l'économie mondiale et remis en cause les acquis du développement.

Les membres du Conseil, tout en continuant à consacrer leurs capacités et leur action collectives au redressement du monde après les effets sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont réaffirmé leur détermination à épauler les efforts que mènent les États Membres pour renforcer le système multilatéral et retrouver une dynamique favorable à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en soutenant la feuille de route établie dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

Les activités des programmes ont porté sur l'éthique de l'intelligence artificielle, les inégalités, les peuples autochtones, le développement urbain durable et les pays les moins avancés.

Le Conseil a continué de porter son attention sur les incidences de l'établissement de facteurs de progrès qui complétaient le produit intérieur brut (PIB), en approuvant une contribution à l'échelle du système des Nations Unies intitulée « Valuing What Counts: United Nations System-wide Contribution on Progress beyond Gross Domestic Product » à l'appui de la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 17.19 des objectifs.

Dans le domaine de la coordination de la gestion institutionnelle, le Conseil s'était attaché à faire évoluer les comportements et la culture du travail dans le système des Nations Unies et à y favoriser un climat de travail sûr et inclusif dans son ensemble.



Le Conseil a continué à défendre une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, tout en renforçant les efforts de prévention et d'intervention centrés sur les victimes dans l'ensemble des organisations, notamment en contribuant à l'élaboration d'un module de formation multimédia à partir d'études de cas sur les droits et la dignité des victimes d'inconduite sexuelle, qui sera diffusé en 2023.

Le Conseil a participé, avec d'autres organes cofinancés, à des activités de coordination dont on trouvera une description dans le présent rapport.

#### I. Introduction

- 1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 64/289 relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du Conseil dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.
- 2. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2022 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CCS, épaulé par ses mécanismes subsidiaires, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, s'emploie à assurer la cohérence de la gestion et des politiques, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les travaux du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et alignés sur les priorités des États Membres.
- 3. En 2022, les sessions du CCS et de ses mécanismes de haut niveau ont recommencé à se tenir en présentiel grâce à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

# II. Des politiques plus cohérentes et mieux coordonnées à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2022, le Conseil et ses mécanismes subsidiaires ont fonctionné dans le contexte de crises conjuguées qui ont exercé des pressions sans précédent sur l'économie mondiale et remis en cause les acquis du développement. Les circonstances ont exigé une riposte mondiale collective et une action à grande échelle, à la mesure de l'influence et de l'ambition qui caractérisent tout l'éventail des objectifs politiques du système des Nations Unies. Pour sa part, le CCS a réaffirmé sa détermination à épauler les efforts que mènent les États Membres pour renforcer le système multilatéral et retrouver une dynamique favorable à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en soutenant la feuille de route définie dans la feuille de route établie dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »<sup>1</sup>. Le Comité de haut niveau sur les programmes a poursuivi son action visant à favoriser une plus grande cohérence et une meilleure coordination des politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre des travaux consacrés à l'éthique de l'intelligence artificielle, aux inégalités, aux peuples autochtones, au développement urbain durable et aux pays les moins avancés.

Sauver les objectifs de développement durable et soutenir « Notre Programme commun »

5. Avec une situation mondiale déjà désastreuse, intensifiée par le conflit en Ukraine, le CCS s'est concentré sur le sauvetage des objectifs et le soutien de « Notre Programme commun » lorsqu'il a convoqué sa première session ordinaire en mai 2022. Le Conseil s'est penché sur les défis actuels et nouveaux de la reprise

<sup>1</sup> A/75/982.

23-02685 **3/19** 

économique mondiale et la mise en œuvre du Programme 2030. Il a été souligné que dans le contexte de crises multiples, notamment l'urgence climatique, la pandémie de COVID-19 et les conflits en cours, l'ONU continuerait à apporter son appui aux États Membres dans plusieurs domaines, notamment le financement du développement durable, les transitions en matière d'énergie, de commerce, d'industrialisation, de numérisation, la réduction des inégalités et l'aide au développement et à la livraison de vaccins contre la COVID-19. Le Conseil a convenu que l'investissement dans le développement durable était le meilleur moyen de prévenir les crises et de maintenir la paix internationale.

- 6. Les membres ont observé que, même avant que surviennent les multiples crises, le monde n'était pas en passe d'atteindre les objectifs en raison, notamment, des problèmes de gouvernance mondiale et du pouvoir limité des institutions multilatérales. Le règlement des problèmes de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les biens publics mondiaux, est une condition essentielle à la réalisation des objectifs. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la prédominance des perspectives à court terme dans l'élaboration des politiques, qui n'abordaient pas suffisamment les problèmes d'avenir. Le Conseil a perçu « Notre Programme commun » comme une excellente occasion pour les décideurs de faire preuve de clairvoyance et de détermination en adoptant une approche à long terme de la gouvernance. Les organismes du système des Nations Unies pourraient apporter leur aide en fournissant aux États Membres des visions claires et positives de l'avenir. Les membres ont souligné la nécessité d'instaurer la confiance dans les institutions, de renforcer le multilatéralisme en réseau et de soutenir les efforts de réforme visant à accroître la participation et l'inclusion. Il a été conclu que les travaux menés au titre de la réalisation de « Notre Programme commun » devaient être synchronisés avec les efforts déployés par le système des Nations Unies pour sauver les objectifs et les sous-tendre.
- 7. Lors de sa deuxième session ordinaire de 2022, dans le prolongement de l'action lancée pour aider à sauver les ODD, le CCS a analysé plus en détail deux grandes orientations proposées dans « Notre programme commun ». Tout d'abord, un Nouvel Agenda pour la paix, qu'avait envisagé le Secrétaire général pour relever les multiples défis auxquels faisait face la communauté internationale.
- 8. Le Conseil a fait observer que la situation en matière de paix et de sécurité dans le monde avait sensiblement évolué depuis la création de la fonction de maintien de la paix, ce qui obligeait l'ONU à modifier sa perspective et ses opérations de paix et de prévention, notamment en adoptant une approche globale et interdisciplinaire de la paix, du développement et des droits humains. Les membres ont considéré la prévention comme un catalyseur et un accélérateur de la mise en œuvre du Programme 2030 et ont souligné que l'ONU aurait besoin d'un mandat renforcé pour pouvoir agir en amont sur les données et les renseignements, se pencher sur la question des nouvelles technologies et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités de prospective de l'Organisation et qu'il fallait investir dans les capacités nationales de prévention. Les membres ont mis l'accent sur tout l'intérêt que revêtait une coopération accrue au sein du système des Nations Unies à l'appui du Nouvel Agenda pour la paix, reconnaissant que chaque entité avait une contribution essentielle à apporter, notamment dans l'optique de la lutte contre les nouveaux facteurs de conflit.
- 9. Le Nouvel Agenda pour la paix devrait être audacieux mais pragmatique, en adoptant une approche plus globale de la paix et de la sécurité et en déterminant les possibilités de coopération multipolaire. Il pourrait : a) étudier comment mieux répondre aux nouveaux facteurs de conflit et aux nouvelles formes de conflit rendues possibles par la technologie numérique ; b) mieux prendre en compte les dimensions

régionales des conflits et la question de l'application multilatérale ; et c) mieux impliquer les communautés, les jeunes et les femmes dans les opérations de paix.

- 10. Le deuxième thème lié à « Notre Programme commun », sur lequel le CCS s'est concentré lors de sa session d'octobre 2022, était la reconquête des biens communs numériques. Il a été noté que la transformation technologique pesait sur les activités du système des Nations Unies relevant de tous les piliers, y compris la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains. Le Conseil a perçu à la fois un énorme potentiel et des risques dans les technologies numériques et discuté des possibilités d'exploiter les biens communs numériques aux fins du développement durable et d'en atténuer les préjudices.
- 11. Le Conseil a discuté de l'importance de veiller à ce que le patrimoine numérique profite à tous, notamment de la possibilité qu'il offre de favoriser le passage à une économie verte et de promouvoir la diversification économique, l'accès au financement et l'autonomisation des personnes vulnérables. Toutefois, des risques ont également été relevés, notamment : a) la diffusion de fausses informations et la désinformation ; b) les effets des discours de haine et des contenus préjudiciables, en particulier sur les femmes, les minorités, les enfants, les réfugiés et les migrants, et d'autres groupes vulnérables ; c) la radicalisation dans le domaine numérique ; et d) la possibilité d'exacerber les inégalités, y compris les inégalités de genre, au sein des pays et entre eux.
- 12. Les membres ont examiné sur l'évolution récente de la situation dans les domaines des lois, normes et principes internationaux régissant les biens communs numériques aux niveaux national et international. Les droits humains et cadres éthiques ont été évoqués dans ce contexte comme solides bases de nouveaux progrès. Le CCS a noté que l'application du droit international en vigueur et l'élaboration d'un nouveau droit international par les États Membres progressaient tous deux dans ce domaine. Les membres du Conseil ont convenu de l'importance de disposer des capacités et de l'architecture adéquates nécessaires pour permettre aux États Membres d'utiliser et de régir efficacement les biens communs numériques. Il fallait également que le système des Nations Unies favorise davantage l'alignement des biens communs numériques pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et contribuer au renforcement des capacités des États Membres.
- 13. Un autre thème qui avait été souligné par le Secrétaire général dans « Notre Programme commun » était l'urgence de trouver des indicateurs de progrès qui viendront compléter le produit intérieur brut (PIB). Comme indiqué dans le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2021<sup>2</sup>, le CCS avait porté son attention sur ce sujet lors de sa deuxième session ordinaire de cette année-là. En 2022, à la suite de cette discussion, à la demande du CCS, le Comité de haut niveau sur les programmes a produit une contribution à l'échelle du système des Nations Unies intitulée « Valuing What Counts: United Nations System-wide Contribution on Progress beyond Gross Domestic Product » à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier la cible 17.19 des objectifs. Établie sous la direction du Département des affaires économiques et sociales, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la contribution comporte une section consacrée aux raisons pour lesquelles la communauté internationale doit aller au-delà du PIB, suivie d'une autre contenant un projet de cadre qui ne se limitait pas au PIB, ainsi qu'une série de recommandations à l'attention du système des Nations Unies, des États Membres et des autres parties prenantes.

<sup>2</sup> E/2022/13.

23-02685 5/19

- 14. Le produit final s'est fondé sur les contributions des entités de l'ensemble du système et a été éclairé par les débats du Comité de haut niveau sur les programmes, notamment lors de sa quarante-troisième session en mars et avril 2022 et de deux réunions intersessions virtuelles en février et juillet 2022. Le Comité a soutenu une approche de l'initiative « Au-delà du PIB » fondée sur des valeurs, qui suivait le principe d'universalité contenu dans le Programme 2030, en plaçant les personnes et la planète au centre. Les membres ont soutenu la prise en compte des dimensions environnementales, sociales, numériques, distributives et de vulnérabilité, tout en notant l'importance continue du PIB et de ses diverses utilisations normatives. Le fait d'aller au-delà du PIB a été considéré comme un moyen susceptible de contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes tout en répondant à l'évolution des contextes économiques, sociaux, environnementaux, politiques et technologiques.
- Afin de soutenir davantage le CCS dans sa détermination à sauver les objectifs, le Comité de haut niveau sur les programmes a défini en 2022 des axes de travail dans trois domaines thématiques fondés sur les objectifs du Programme 2030 et dotés de liens étroits avec les thèmes clés de « Notre Programme commun ». Le premier porte sur les devoirs envers l'avenir, avec les objectifs suivants : a) aider à cerner scientifiquement les conséquences engendrées par des actions menées aujourd'hui sur plusieurs générations ; b) promouvoir l'équité intergénérationnelle ; et c) soutenir les activités normatives visant à consacrer une responsabilité mondiale envers les générations futures dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Réseau de prospective du Comité de haut niveau sur les programmes s'attache activement dans domaine, à favoriser la planification à long terme et la réflexion intergénérationnelle au sein du système des Nations Unies grâce à des activités concrètes de prospective et d'avenir propres à renforcer les capacités du personnel. Le deuxième domaine a trait aux nouveaux biens publics mondiaux, l'accent initial étant placé sur les données, plus précisément sur l'analyse des différentes approches internationales en matière de gouvernance des données, ainsi que sur les plateformes permettant l'utilisation des données en tant que bien public. Le troisième axe concerne la collaboration des parties prenantes à l'appui de la vision du Secrétaire général pour une gouvernance plus en réseau et plus inclusive, afin d'atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. Les efforts se poursuivront et s'intensifieront au cours des deux ou trois années à venir afin de garantir la valeur ajoutée et la complémentarité des travaux du Comité à mesure que les États Membres traceront la voie vers le Sommet de l'avenir prévu pour 2024 et au-delà.

#### Éthique de l'intelligence artificielle

16. Suite à l'adoption de la recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle³ par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa quarante et unième session en novembre 2021⁴, le Comité de haut niveau sur les programmes a élaboré les Principes concernant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies ⁵ par l'intermédiaire de son Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle, créé en 2020. Les principes, fondés sur la recommandation et trouvant leur source dans la Charte des Nations Unies et les droits de l'homme, ont été conçus pour guider les entités du système des Nations Unies dans la gestion des considérations éthiques et des droits humains à toutes les étapes du cycle de vie d'un système d'intelligence artificielle, y compris le développement, l'utilisation, l'achat, le suivi et l'évaluation. Après l'approbation des principes par le CCS en septembre 2022, le Comité de haut niveau sur les

<sup>3</sup> Voir www.unesco.org/en/artificial-intelligence/recommendation-ethics.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380399.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CEB/2022/2/Add.1.

programmes, lors de sa quarante-quatrième session en octobre 2022, a discuté des domaines d'action prioritaires visant à y donner suite, notamment en facilitant la collaboration et la cohérence à travers le système à ce sujet, et encouragé les entités des Nations Unies à appliquer lesdits principes au sein de leurs organismes respectifs.

Renforcer l'impact et la visibilité du système des Nations Unies en matière de réduction des inégalités à l'appui de l'objectif de développement durable n° 10

17. À la suite d'une décision que le Comité de haut niveau sur les programmes a adoptée en octobre 2021, son équipe spéciale contre les inégalités a établi un document de réflexion qui éclairerait l'examen des activités exécutées par le système des Nations Unies en matière de lutte contre les inégalités, auquel il procéderait à sa quarante-troisième session, dans l'optique de pousser encore plus loin l'action et les ambitions mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable nºs 5 et 10. Ce document présente une analyse de l'état actuel des inégalités dans le monde, un examen des mandats du système des Nations Unies visant à agir de manière décisive pour lutter contre les inégalités, et des recommandations à l'attention du Comité. L'équipe spéciale contre les inégalités avait été créée par le Comité de haut niveau sur les programmes en 2019, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin d'améliorer l'encadrement et la coordination du système des Nations Unies en la matière, de lui donner un plus grand retentissement et de promouvoir la mise en œuvre du cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination<sup>6</sup>, qui a été approuvé par le CCS en 2016.

#### Peuples autochtones

18. À la quarante-troisième session du Comité de haut niveau sur les programmes, les membres ont examiné un document du CCS intitulé « Bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones : un appel à l'action »<sup>7</sup>, élaboré par le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones sous la direction des coprésidents, du Département des affaires économiques et sociales et de l'UNESCO. L'appel à l'action, approuvé par le CCS en novembre 2020, avait affirmé l'engagement des chefs de secrétariat à soutenir les États Membres dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones et à redoubler d'efforts pour assurer une action collaborative et cohérente du système des Nations Unies<sup>8</sup> en faveur de leurs droits et de leur bien-être. Le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé les recommandations présentées dans le document pour aider à intensifier la mise en œuvre de l'appel à l'action, y compris au niveau national.

#### Développement urbain durable

19. Le Comité de haut niveau sur les programmes a reçu un rapport d'étape à sa quarante-quatrième session sur l'état d'avancement de la stratégie d'urbanisation durable à l'échelle du système des Nations Unies, approuvée par le CCS en 2019<sup>9</sup>, en

23-02685 **7/19** 

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir https://unsceb.org/un-system-framework-action-equality.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> CEB/2020/2/Add.1/Rev.1.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à assurer une approche cohérente pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (https://www.un.org/development/desa/dspd/2017/04/system-wide-action-plan-swap-on-the-rights-of-indigenous-peoples/), élaboré suite à une demande de l'Assemblée générale dans le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 (résolution 69/2 de l'Assemblée, par. 31).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> CEB/2019/1/Add.5.

vue d'examiner la manière dont l'action commune du système des Nations Unies pourrait mieux aider à exécuter le Nouveau Programme pour les villes <sup>10</sup>. Reconnaissant que l'urbanisation est l'une des plus importantes mégatendances qui façonnent le monde, les membres ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système et ont approuvé les recommandations proposées dans le rapport pour aider à cerner les défis et les lacunes répertoriés.

Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

20. Afin de renforcer l'engagement renouvelé des États Membres à prendre des mesures plus tangibles pour soutenir les pays les moins avancés, dans la résolution 76/258 de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, le CCS et le Comité de haut niveau sur les programmes ont été invités à soutenir la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha à l'échelle du système<sup>11</sup>, actualisant ainsi un mandat qui avait d'abord été étendu dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en 2012<sup>12</sup>. En conséquence, à sa quarante-quatrième session, le Comité de haut niveau sur les programmes a reçu un rapport d'activité établi par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui présentait un résumé des mesures et des recommandations concernant les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les efforts déployés par les entités et les mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies pour soutenir les régimes de promotion des investissements dans les pays les moins avancés. Le rapport a donné un aperçu des progrès réalisés en vue de la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

### III. Des méthodes de travail innovantes pour le système des Nations Unies

21. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir encore davantage tout le potentiel que recelaient les outils, techniques et compétences modernes pour le système des Nations Unies et en a accéléré l'application. Elle a poussé les entités du système à approfondir leur réflexion et à collaborer davantage pour riposter de manière intégrée, en anticipant et en contrant les risques tout en renforçant la capacité de leur personnel de relever des défis complexes et en perfectionnant leurs méthodes de travail.

#### A. Améliorer la transparence et la responsabilité

Mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies

22. Assurer la fiabilité et la disponibilité en temps voulu des données du système des Nations Unies est resté une priorité pour le CCS et ses mécanismes subsidiaires tout au long de 2022. Les travaux du Conseil et de ses comités appuient la mise en œuvre de deux documents d'orientation clés : le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies <sup>13</sup>,

<sup>10</sup> Résolution 71/256 de l'Assemblée générale.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Par. 301.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir résolution 67/220 de l'Assemblée générale, par. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> CEB/2020/1/Add.1.

établi par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes <sup>14</sup> et approuvé par le CCS en 2020, et la stratégie du Secrétaire général intitulée « Stratégie pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité » <sup>15</sup>. Elle représente également un important catalyseur de « Notre Programme commun », qui englobe les données et l'analyse qui figurent dans les cinq axes de changement pour une ONU « 2.0 ».

23. À sa quarante-quatrième session, le Comité de haut niveau sur les programmes a reçu un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action, plan stratégique de grande envergure couvrant trois grands domaines de travail : créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données, répondre aux nouveaux besoins en matière de politique générale et apporter aux États Membres un appui coordonné et novateur. Les membres ont été informés qu'un certain nombre de cibles avaient été classées par ordre de priorité, à savoir : a) la transformation du portail de données des Nations Unies (data.un.org); b) la promotion d'une culture de la maîtrise des données et d'une aide fondée sur l'observation des faits; c) l'intégration des analyses prévisionnelles, y compris les prévisions immédiates et les prévisions, dans les programmes de données et de statistiques des Nations Unies ; d) l'appui à la conception et à l'exécution d'un programme de développement des capacités statistiques nationales ; e) le renforcement du lien entre les statistiques des Nations Unies et les systèmes géospatiaux ; et l'amélioration des sources de données existantes et l'accroissement de l'utilisation de nouvelles sources afin d'élargir la couverture, la pertinence et l'actualité des données et des statistiques produites et diffusées par le système des Nations Unies. Il a été signalé que, malgré les défis posés par la COVID-19, des progrès appréciables avaient été réalisés non seulement en termes techniques, mais aussi dans le sens d'une amélioration de la culture.

Gestion et analyse des données fondées sur la valeur dans le système des Nations Unies

- 24. Le Comité de haut niveau sur la gestion entend promouvoir l'accès à des données de qualité, actualisées et fiables, tout en respectant les normes les plus strictes en matière de confidentialité et de sécurité. Le Comité soutient de multiples initiatives dans des domaines clés, tels que l'encadrement et la responsabilité, la transparence, les normes et la sécurité des données et des informations, ainsi que la gestion de l'information et l'amélioration de l'accès aux documents et informations des Nations Unies. Il s'agit notamment du cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies pour les documents normatifs et la documentation destinée aux organes délibérants (2017), du cube de données du système des Nations Unies (2018), des principes relatifs à la protection des données personnelles et à la vie privée (2018), du système des identifiants communs de ressources internationalisés pour les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable et les séries statistiques connexes (2019), et de la contribution à l'élaboration et à la promotion des 26 profils d'emploi au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour les analystes de données, les ingénieurs de données et les spécialistes de la science des données (2021).
- 25. À sa quarante-quatrième session, le Comité de haut niveau sur la gestion a entamé une série de dialogues sur les données qui ont offert aux membres un cadre propre au sein duquel ils ont pu s'interroger sur des questions relatives aux données et discuter des priorités et des défis communs dans ce domaine. Avec l'aide d'un groupe d'experts issus du système des Nations Unies et de l'extérieur, les participants

<sup>14</sup> Conformément aux paragraphes 23 et 32 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.

23-02685 **9/19** 

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir https://www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml.

- à la session ont examiné les défis et les meilleures pratiques en matière de gouvernance des données, de contrôle interne et de gestion des risques liés aux données, de gestion des aptitudes pour un personnel innovant et inclusif, de sécurité et de gestion des risques, et de protection des données et de la vie privée.
- 26. Dans ses conclusions, le Comité a décidé que ces dialogues sur les données devaient être poursuivis, en mettant l'accent sur la gestion et la gouvernance des données, les données et les personnes au service de la gestion des aptitudes, les éventuels gains d'efficacité découlant de la création et de la mise en œuvre d'accords communs de partage des données, ainsi que la protection des données, la gestion des risques et la cybersécurité. Vers la fin de 2022, des groupes de travail consacrés à ces questions ont été constitués en vue de lancer leurs travaux en 2023.

Élargissement des statistiques du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination à l'échelle du système pour une transparence et une responsabilité accrues vis-à-vis de toutes les parties prenantes

- 27. Tout au long de 2022, le secrétariat du CCS s'est efforcé d'améliorer la qualité analytique, l'exhaustivité, l'actualité et la disponibilité des données du système des Nations Unies.
- 28. En ce qui concerne les statistiques financières du système des Nations Unies, le CCS a publié la Note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies 16. La composition du rapport a été continuellement améliorée au fil des ans en ajoutant à la fois des données plus complètes provenant d'un plus grand nombre d'entités et une plus grande précision dans la ventilation des données. Le secrétariat du CCS a rendu accessible un plus grand volume de données sur le site web du CCS, qui se trouve doté d'une meilleure fonctionnalité pour l'analyse interactive des données. Dans les futurs rapports de ce type, le secrétariat du CCS s'efforcera de présenter des éléments qui se prêtent à un format dynamique en ligne sur le site web du CCS plutôt que d'utiliser des tableaux statiques en format PDF, comme cela a toujours été le cas dans le rapport.
- 29. Le secrétariat du CCS a appliqué une série de mesures visant à améliorer ses collectes de données relatives aux ressources humaines. Conformément à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7, par. X.17), le Secrétariat est passé à la collecte annuelle de données sur les effectifs, qui représentent la totalité des effectifs du système des Nations Unies. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour rendre cette collecte plus efficace afin de faciliter les accords de partage des coûts fondés sur des données fiables et les plus récentes sur les effectifs. En février 2022, le secrétariat du CCS a achevé la collecte des données sur les effectifs à compter du 31 décembre 2021, fournissant ainsi une base actualisée et fiable pour le partage des coûts du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, suite à la demande du Comité consultatif (A/75/7, par. X.25, et A/74/7, par. X.18).
- 30. En complément de ceux réalisés pour fournir des données fiables et actualisées aux parties prenantes internes, le secrétariat du CCS a enregistré des progrès notables qui lui a permis de mettre à la disposition du public des données personnelles plus complètes sur le site web du CCS. Ces données, qui comprennent les tendances en matière de personnel par nationalité, par répartition géographique et par sexe au niveau des entités et des classes, constituent une ressource précieuse pour évaluer la composition et la diversité du personnel du système des Nations Unies. En outre, le

<sup>16</sup> A/77/507.

secrétariat du CCS a collaboré avec ONU-Femmes pour recueillir efficacement des données sur le genre. En tirant parti de la plateforme de gestion des données du CCS, ONU-Femmes et le secrétariat du CCS ont administré conjointement des collectes de données à l'échelle du système sur les cessations de service et les vacances de poste destinées au rapport biennal du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/76/115).

31. Afin de se conformer aux directives les plus récentes sur la confidentialité des données et les solutions d'hébergement sécurisées présentées par la Section de l'informatique de l'Office des Nations Unies à Genève, le secrétariat du CCS a réussi à transférer ses données vers une solution hébergée par les Nations Unies (SharePoint sur un serveur des Nations Unies). Le transfert a été effectué à l'aide des ressources existantes et devrait encore évoluer pour répondre au besoin croissant de données à l'échelle du système. La transition a permis au secrétariat du CCS de bénéficier des fonctions de sécurité de pointe offertes par la plateforme dans un environnement hébergé par les Nations Unies, tout en offrant la possibilité d'améliorer la valeur des données en utilisant les outils disponibles. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de la gestion des métadonnées et l'incorporation de capacités d'analyse et de communication de l'information adaptables. Les améliorations apportées à la gestion des données ont également bénéficié à l'interrogation des données archivées et à la production et la présentation des rapports.

Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de protection des données du système des Nations Unies : le cube de données

32. Les normes de données des Nations Unies pour l'établissement de rapports financiers à l'échelle du système <sup>17</sup>, également connues sous le nom d'initiative Cube de données, constituent le fondement des données financières du système des Nations Unies. En 2022, le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, en collaboration avec ONU-Femmes, a établi une septième norme de données, le marqueur pour l'égalité des genres. La norme a introduit une méthodologie et un format communs aux Nations Unies permettant de suivre la contribution des activités des Nations Unies à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et à leurs droits. Elle fait suite à la demande des États Membres d'améliorer la collecte, la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe, la communication de l'information et le suivi des ressources, comme indiqué dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020<sup>18</sup>.

#### B. Gestion des risques

33. Le Forum sur la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion, lancé en 2021 en tant qu'organe consultatif multidisciplinaire à l'échelle du système des Nations Unies, a poursuivi ses travaux en vue de dégager des orientations et de définir des méthodologies communes en matière de risques pour le système des Nations Unies. Le Forum s'est réuni deux fois en 2022 pour examiner divers thèmes clés, tels que les risques nouveaux en matière de sécurité sur Internet auxquels les organismes sont exposés aujourd'hui (qui ont également éclairé les débats de la session du Comité de haut niveau sur la gestion sur l'analyse et la gestion des données fondées sur la valeur dans le système des Nations Unies) <sup>19</sup>, les considérations

17 Voir https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data. https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data.

23-02685

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Résolution 75/233 de l'Assemblée générale, par. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> CEB/2022/5, sect. III.

pratiques sur la façon de mettre en œuvre le modèle des trois lignes de l'Institut des auditeurs internes du point de vue des risques, et la pratique du partage des risques dans le contexte du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

34. Parallèlement, le Forum a continué à fournir une plate-forme commune sur laquelle les entités pouvaient partager la documentation et les meilleures pratiques, ce qui a contribué à la mise en place de dispositifs internes de gestion du risque institutionnel par plusieurs organismes membres.

### C. Faire évoluer les comportements et la culture du travail dans le système des Nations Unies

La science comportementale au service des travaux du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'avenir du personnel des Nations Unies

35. Dans le cadre de ses efforts visant à favoriser le changement culturel et promouvoir un environnement de travail propice au sein des organismes du système des Nations Unies, l'Équipe spéciale du CCS chargée des politiques d'avenir pour le personnel des Nations Unies a élaboré des orientations à l'échelle du système sur la manière de favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie privée, en mettant particulièrement l'accent sur l'évolution des modalités de travail hybrides, grâce à des orientations spécifiques sur les limites au travail dans un environnement numérisé. En outre, des échanges de données d'expérience approfondis ont été menés sur les moyens de mesurer et d'évaluer la culture organisationnelle en vue de mieux tirer parti de la science comportementale pour la mettre au service de la transformation culturelle.

#### Diversité, équité et inclusion

36. Au cours de sa session de printemps 2022, le Comité de haut niveau sur la gestion a évoqué la collaboration qui pourrait s'instaurer à l'échelle du système sur la base du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui a été élaboré par l'Équipe spéciale du Secrétaire général pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU. Les efforts déployés à l'échelle du système doivent être coordonnés et suivis dans le cadre d'une démarche harmonisée, fondée sur des valeurs et des principes communs, afin de parvenir à la transformation culturelle rigoureuse et à long terme souhaitée. Le Comité a convenu de formaliser un groupe multidisciplinaire de coordonnateur(trice)s chargés des questions de diversité, d'équité et d'inclusion, limité dans le temps et composé de spécialistes de la diversité. Le groupe a travaillé à l'élaboration d'un glossaire de définitions types et de termes relatifs aux préjugés. Il a ensuite convenu de principes communs et recensé systématiquement les bonnes pratiques pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion dans de multiples dimensions.

#### Lutter contre le harcèlement sexuel

37. Le CCS a continué à promouvoir une approche commune à l'échelle du système pour lutter contre le harcèlement sexuel dans le cadre de son Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies. Poursuivant son objectif en faveur de l'instauration d'un cadre de travail sûr, égal et inclusif dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'Équipe spéciale a entamé en 2022 la troisième étape de ses travaux. Cette phase s'est appuyée sur une vision stratégique, adoptée par le Comité de haut niveau sur la gestion lors de sa première session ordinaire de 2022, structurée selon quatre domaines de travail

- ambitieux : a) la prévention et la science comportementale ; b) l'implication et le soutien des victimes ; c) les données et les résultats ; et d) le renforcement de la coopération. Ces domaines ont été déterminés en recueillant et en intégrant les lacunes et les besoins recensés par les hauts responsables de l'Organisation et en s'appuyant sur les travaux antérieurs de l'Équipe spéciale, dans le but de mettre au point et de perfectionner les outils, d'utiliser les meilleures pratiques et de déployer des efforts pour lutter contre le harcèlement sexuel dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- 38. L'Équipe spéciale a fait avancer ses travaux visant à instituer une approche du harcèlement sexuel centrée sur les victimes dans l'ensemble du système des Nations Unies en aidant à l'élaboration d'un module de formation sur les droits et la dignité des victimes d'inconduite sexuelle, sur la base des principes fondamentaux qu'elle a publiés en 2021. Le module de formation multimédia fondée sur des mises en situation sera diffusé en 2023.
- 39. L'Équipe spéciale a continué à intensifier ses efforts de coopération et de sensibilisation à l'égard des États Membres, des autres parties prenantes du système des Nations Unies, ainsi que des experts et partenaires extérieurs. L'organisation de dialogues d'apprentissage entre pairs dans le cadre d'échange de connaissances avec des experts au sein et en dehors du système des Nations Unies s'est poursuivie. Par l'intermédiaire de son président, l'Équipe spéciale a engagé un dialogue stratégique avec les États Membres sur la prévention de l'inconduite sexuelle et participé à d'autres échanges, qui se sont notamment déroulés sous l'égide du Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel.
- 40. Comme les années précédentes, l'Équipe spéciale a diffusé un questionnaire sous forme d'enquête sur l'amélioration du signalement du harcèlement sexuel à l'échelle du système des Nations Unies. Dans un plus grand souci de transparence, les résultats globaux de l'enquête ont été publiés. L'enquête a permis de comparer au fil du temps le signalement des cas de harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies. La base de données ClearCheck, grâce à laquelle les organismes du système mettent en commun les informations concernant les personnes visées par des allégations d'inconduite sexuelle vérifiées, a été utilisée en permanence par toutes les entités. Des pistes concernant les moyens d'élargir l'accès à ClearCheck à des partenaires externes ont été envisagées et les travaux menés en ce sens se sont poursuivis en 2022.

#### Santé et sécurité au travail

- 41. Le Forum sur la santé et la sécurité au travail, lancé en octobre 2019, a poursuivi ses travaux visant à aider le système à remplir ses mandats ayant trait aux programmes tout en assurant la sécurité physique et morale de son personnel.
- 42. Le Forum a établi des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail des organismes. En outre, il a commencé à développer un référentiel mondial en ligne sur la santé et la sécurité au travail, où la documentation sur le sujet sera mise à la disposition du personnel du système des Nations Unies, quels que soient leur lieu et leur organisme. Un processus de collecte, d'examen et d'élaboration de normes de santé et de sécurité au travail a été mis au point à cette fin.
- 43. En ce qui concerne la dimension nationale, le Forum a continué à élaborer une approche coordonnée des équipes de pays des Nations Unies concernant les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, en commençant par une recommandation du Forum et du Bureau de la coordination des activités de développement selon laquelle les coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent diriger une approche

23-02685 **13/19** 

coordonnée des équipes de pays des Nations Unies concernant ces risques. Le processus de consultation des parties prenantes qui s'en est suivi a abouti à la décision de créer des comités mixtes locaux de santé et de sécurité au travail en tant que mécanisme consultatif technique et à l'élaboration d'un cadre de responsabilisation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'équipe de pays des Nations Unies pour les questions de santé et de sécurité au travail. Le processus devrait se poursuivre par la conceptualisation d'une entité de coordination éventuelle chargée de superviser le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail à l'échelle des Nations Unies et de fournir un soutien aux personnes référentes pour les questions de santé et de sécurité au travail et aux comités locaux.

44. Le Forum a coopéré étroitement avec le Conseil d'exécution de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être au travail dans le système des Nations Unies. Suite à l'examen initial des effets de la COVID-19 sur la santé mentale du personnel des Nations Unies, le Conseil a établi un rapport de suivi, fournissant des recommandations concrètes et des pratiques de référence à court et à long terme.

### D. Innovation et transformation numérique dans les organismes des Nations Unies

Rendre opérationnelle la reconnaissance mutuelle dans l'ensemble du système des Nations Unies

- 45. En 2018, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont élaboré et lancé la déclaration de reconnaissance mutuelle, qui a ensuite été adoptée et signée par les chefs de secrétariat de 23 organismes, sous la direction du Secrétaire général. La Déclaration a été un instrument fondamental de la réforme de la gestion destiné à lever les obstacles qui freinent l'intégration plus poussée des services partagés. Elle a formalisé l'engagement commun en faveur de l'application du principe de reconnaissance mutuelle, permettant à une entité d'utiliser les politiques, procédures, contrats-cadres et mécanismes opérationnels connexes d'une autre entité ou de s'y appuyer aux fins de la réalisation d'activités, sans que d'autres contrôles d'évaluation ou approbations soient nécessaires, dans la mesure du possible.
- 46. Les entités ont mis en œuvre la reconnaissance mutuelle avec plus ou moins de succès, mais plusieurs difficultés entravent encore la pleine adoption du principe. Une équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été créée en 2022 pour régler les questions en suspens et faire avancer la mise en œuvre opérationnelle de la reconnaissance mutuelle.
- 47. Lors de sa quarante-quatrième session, le Comité de haut niveau sur la gestion a évalué l'état actuel de la mise en œuvre opérationnelle de la reconnaissance mutuelle afin d'élaborer une stratégie visant à éliminer les obstacles restants et à exploiter les cas de réussite et des meilleures pratiques. L'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a participé à la session, ainsi que des représentants de mécanismes interinstitutions qui ont tiré parti de la reconnaissance mutuelle : la plateforme de réservation des Nations Unies, la flotte de l'Organisation, et les projets relatifs aux ressources humaines et aux achats menés dans le cadre des réseaux respectifs pour favoriser la coopération et la reconnaissance réciproque des outils et des processus.
- 48. Le Comité est resté unanimement et fermement résolu à poursuivre les engagements décrits dans la Déclaration de reconnaissance mutuelle et a décidé de renforcer sa coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en particulier au niveau des pays, par la création d'un groupe restreint de

membres chargé de coordonner les différents axes de travail dans ce domaine, ainsi que par une collaboration plus étroite avec les bureaux d'audit et les bureaux des affaires juridiques.

#### Identité numérique de l'Organisation des Nations Unies

- 49. L'initiative d'identification numérique des Nations Unies, lancée par le Comité de haut niveau sur la gestion en 2021, vise à résoudre la question de la fragmentation et de la transportabilité des données dans les entités des Nations Unies, avec la possibilité de simplifier et de rationaliser les processus et les transactions dans toutes les fonctions opérationnelles. À la base, l'identité numérique fournirait à chaque membre du personnel des Nations Unies, une identité numérique unique qui ne changerait pas de l'entrée en fonctions à la retraite.
- 50. En 2022, la gouvernance du projet a été définie et la dernière main mise au recrutement de l'équipe du projet. Une étude de cas initiale fondée sur un scénario (liée à l'entrée en fonctions des membres du personnel) a été choisie comme première priorité de l'initiative. Des experts des ressources humaines, de la paie et des pensions ont participé à un atelier de réflexion visant à déterminer les points faibles et les besoins critiques des utilisateurs rencontrés par le personnel lors de la navigation entre les étapes clés de la carrière, à savoir l'intégration, les mouvements interinstitutions et la cessation de service. L'atelier a permis d'affiner et de préciser l'étude de cas fondée sur un scénario choisie, révélant le besoin continu de changement porteur de transformation concernant l'harmonisation des processus opérationnels et le transfert efficace des données et la collaboration entre les entités membres.

#### Avenir de la finance et de l'argent

- 51. Les progrès technologiques et l'innovation en matière de gestion financière ont continué à revêtir un caractère primordial pour le réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion en 2022. Le Réseau a facilité l'échange de connaissances, de données d'expérience et d'enseignements entre les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'avenir de la finance et de l'argent. Parmi les exemples d'approches innovantes explorées par le Réseau, on peut citer les technologies de la chaîne de blocs pour soutenir l'exécution des programmes, les cryptomonnaies et les portefeuilles stables pour fournir une aide humanitaire, et une passerelle financière qui fournit des réseaux de paiement normalisés intégrés pour se connecter directement à l'écosystème financier mondial à tous les niveaux.
- 52. Le Réseau se tient au fait des initiatives et des réalisations des entités du système des Nations Unies et entend renforcer sa collaboration afin de tirer parti des expériences, d'élargir les connaissances et de veiller à ce que le système des Nations Unies soit préparé aux changements technologiques rapides.
- 53. Le Groupe de travail sur les services de trésorerie communs a continué à couvrir la crise actuelle en Afghanistan, activité entamée en novembre 2021. Ses travaux ont porté sur les questions de sanctions et d'accès au réseau bancaire afghan pour les besoins opérationnels des Nations Unies, dans un contexte financier et monétaire extrêmement difficile. S'ajoute à cela, qu'en 2022, la guerre en Ukraine est devenue la crise humanitaire la plus aiguë pour les personnes déplacées de force et les réfugiés, d'où la nécessité d'un soutien spécialisé en matière de trésorerie en vue du décaissement rapide de fonds destinés aux personnes dans le besoin.
- 54. Dans ce contexte, le Groupe de travail sur les services de trésorerie communs a poursuivi ses activités visant à trouver et à mettre en œuvre des solutions pour les pays sanctionnés, en plus de couvrir les besoins d'urgence actuels en matière de

23-02685 **15/19** 

trésorerie (c'est-à-dire de l'Afghanistan et de l'Ukraine) – ainsi qu'à rédiger des documents relatifs à des questions d'environnement, de société et de gouvernance, des documents-cadres sur les investissements durables et des accords-cadres bancaires – et à lancer des appels d'offres. Le Groupe de travail a également créé un fichier de gestionnaires externes chargés des investissements et examiné des possibilités de collaboration dans divers domaines des systèmes et processus de trésorerie de base, en particulier dans l'automatisation à l'aide de la robotique, et dans la connectivité bancaire, l'objectif étant de favoriser l'accès de toutes les parties prenantes des Nations Unies aux systèmes financiers mondiaux partout, à tout moment et à partir de n'importe quel appareil.

#### Achats

- 55. Le Réseau Achats du Comité de haut niveau sur la gestion a continué de renforcer l'efficacité de la chaîne logistique du système des Nations Unies. Reconnaissant la possibilité qu'a l'Organisation des Nations Unies important acheteur international de soutenir et de promouvoir les bonnes pratiques, et suite à la résolution 2388 (2017) du Conseil de sécurité, le Réseau a élaboré une approche commune pour lutter contre la traite des êtres humains et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des Nations Unies, qui a été adoptée par le Comité de haut niveau sur la gestion. Le plan directeur repose sur les pratiques optimales décrites dans les cadres normatifs et les directives gouvernementales, ainsi que sur les activités actuelles de nombreuses organisations internationales.
- 56. Le lauréat du Prix des achats de l'ONU a été annoncé lors de la trente-deuxième session du Réseau Achats du Comité de haut niveau sur la gestion, en octobre 2022. Les prix, dont le concept et le cadre ont été élaborés par le Réseau, saluent et récompensent l'excellence dans la profession de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'ONU et des organisations apparentées. En outre, le Réseau a approuvé un ensemble de principes et de paramètres pour la gestion stratégique des catégories, ouvrant ainsi la voie à une feuille de route complète. Dans le cadre de son action de sensibilisation, le Manuel du professionnel des achats des Nations Unies a été traduit en arabe et en chinois, et une vidéo intégrale sur les modalités de passation de marchés avec l'Organisation a été produite pour soutenir les activités de sensibilisation des fournisseurs, en particulier l'initiative des séminaires sur les achats internationaux<sup>20</sup>.

## IV. Le multilinguisme, une valeur fondamentale de l'Organisation

- 57. Conformément aux résolutions 54/64, 69/250, 70/9 et 71/262, 72/19, 73/270, 74/252, 75/244 et 76/237 de l'Assemblée générale, le secrétariat du CCS a continué, dans le cadre de ses fonctions de facilitateur, à épauler le Secrétaire général dans son engagement personnel et celui de son Coordonnateur pour le multilinguisme et Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en faveur de la promotion du multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- 58. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses mécanismes subsidiaires, le secrétariat du CCS a encouragé l'adoption d'une approche coordonnée du multilinguisme dans l'ensemble des organismes membres du Conseil et a soutenu les travaux du réseau de personnes référentes pour le multilinguisme, sous la direction du Coordonnateur pour le multilinguisme, notamment en organisant des consultations

<sup>20</sup> Voir www.ungm.org/Shared/KnowledgeCenter/Pages/VBS\_BusSeminar.

- à l'échelle du système et en formulant des recommandations sur la manière la plus adaptée et la plus efficace de faire du multilinguisme une valeur fondamentale de tous les organismes des Nations Unies.
- 59. Le secrétariat du CCS a également contribué aux travaux du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies en lui communiquant des informations techniques sur les aspects transinstitutionnels du multilinguisme. Le Réseau ressources humaines a aidé à élaborer un cadre linguistique du système des Nations Unies pour l'enseignement, l'apprentissage, l'évaluation et la certification des langues dans les six langues officielles de l'ONU. Le secrétariat du CCS a aussi aidé les organismes du système à mettre régulièrement en commun leurs connaissances et leurs retours d'expérience sur des solutions viables propres à garantir la disponibilité de services d'interprétation de qualité et la continuité des activités compte tenu de l'évolution récente du contexte opérationnel, marquée par un recours prédominant à des formats de réunion virtuels et hybrides.

# V. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organismes cofinancés

- 60. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil a continué de coordonner les programmes de travail de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection et d'y contribuer, comme il le fait depuis longtemps.
- 61. Le Réseau ressources humaines a également continué de participer aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale, selon son usage établi. Outre sa contribution à la mise en application des résultats de la nouvelle série d'enquêtes intervilles à la suite du récent examen du régime des indemnités de poste et de l'achèvement de l'examen du mode de calcul des salaires du personnel recruté sur le plan local, le Réseau, par l'intermédiaire de son groupe hors siège et de sa participation directe aux groupes de travail de la Commission, a collaboré à des questions telles que l'examen des dispositions régissant le congé parental et la révision des normes de conduite des Nations Unies. Il a également collaboré étroitement avec la Commission dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 (à savoir, au sujet de la modification des dispositions relatives à la prime de danger) et d'autres situations d'urgence (dont la réponse immédiate à la situation en Ukraine, en février 2022).
- 62. Tout au long de l'année 2022, les secrétariats de la CEB et du Corps commun d'inspection ont maintenu un dialogue continu et constructif. Ces échanges avec les représentants du Corps commun et les inspecteurs ont été l'occasion de discussions fécondes sur la collaboration actuelle et future entre les deux organes. En concertation avec les réseaux techniques et thématiques auxquels le Conseil est associé, le secrétariat du CCS a formulé des observations sur plusieurs projets de rapports que le Corps commun était en passe d'établir et a rencontré chaque fois que possible des inspecteurs et des membres du secrétariat du Corps commun pour examiner des questions intéressant ces rapports ou des documents qui seraient publiés à l'avenir. Le secrétariat du CCS a notamment : a) contribué à l'établissement du programme de travail annuel du Corps commun en communiquant des éléments de fond sur certaines propositions; b) continué de faciliter la collecte des observations et vues des organismes des Nations Unies sur les rapports établis par le Corps commun sur des

23-02685 **17/19** 

questions intéressant l'ensemble du système ; et c) publié en temps utile les notes du Secrétaire général<sup>21</sup> sur ces sujets au nom des membres du Conseil.

63. Pour conclure, en concertation avec les membres du Conseil et en application des procédures prévues à l'article 3 du chapitre II du Statut du Corps commun d'inspection<sup>22</sup>, le Président du CCS a examiné les qualifications d'un inspecteur qu'il était proposé de nommer en 2023.

# VI. Pérennisation de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

- 64. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. Les 26 organismes membres du système des Nations Unies et les 8 organismes à qui le statut d'observateur a été octroyé qui ont adopté lesdites normes les ont tous appliquées et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits, ce qui témoigne de l'engagement et de la capacité du système des Nations Unies à se conformer durablement à ces normes en évolution pour améliorer la qualité de l'information financière, renforcer la transparence et respecter le principe de responsabilité.
- 65. Le Comité de haut niveau sur la gestion a créé le Groupe de travail des normes comptables et lui a confié le soin de faire appliquer les normes IPSAS, initialement et dans la durée. Le Groupe de travail a continué de veiller à ce que les normes IPSAS existantes et nouvelles soient effectivement appliquées, tout en encourageant l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies.
- 66. Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a continué à actualiser les normes et à publier des directives afin de répondre à l'évolution de la situation et des besoins des utilisateurs. Des représentants du Groupe de travail ont assisté aux réunions du Conseil tout au long de l'année, de manière à se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre des retours d'information à cet organe au nom du système des Nations Unies. Les deux premières réunions trimestrielles de 2022 se sont tenues virtuellement, suivies de réunions en présentiel en septembre et en décembre.
- 67. Le Groupe de travail des normes comptables a tenu sa réunion d'étape de 2022 virtuellement le 13 mai, réunion au cours de laquelle des mises à jour ont été fournies sur l'évolution des normes comptables internationales du secteur public, suivies d'un échange de données d'expérience en rapport avec les états financiers. Il a tenu sa réunion annuelle du 25 au 27 octobre 2022, la première en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. Au cours de la réunion de trois jours qui s'est déroulée au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à Copenhague, le Groupe de travail a examiné une série de questions et notamment entendu un exposé sur l'élaboration en cours de la nouvelle norme relative à la comptabilisation des produits et aux paiements de transferts, et eu un échange de vues avec les membres du personnel du Conseil des normes IPSAS. Cette réunion lui a également donné l'occasion de dialoguer avec le Comité des commissaires aux comptes sur ses principales observations et recommandations d'audit et sur de nouvelles questions d'audit que soulevaient ses travaux. Le Groupe de travail a poursuivi diverses

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse suivante : www.unjiu.org/fr/content/rapports (colonne « Comments »).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, art. 3.

initiatives et collaborations dont les objectifs étaient de favoriser l'échange de données d'information et d'expérience entre les organismes du système des Nations Unies et, partant, de garantir une interprétation et une application cohérentes et pérennes des normes relatives à l'information financière.

#### VII. Conclusion

- 68. En 2022, le Conseil des chefs de secrétariat a servi de vecteur d'intégration et de cohérence au sein du système des Nations Unies pour un large éventail de questions de programmation et de gestion et a appuyé ainsi l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux. Alors que la communauté internationale faisait face à des défis de plus en plus complexes, le système des Nations Unies a continué à fournir un soutien et des conseils pratiques aux États Membres.
- 69. Le Conseil a maintenu son engagement en faveur du renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». Il a également continué de promouvoir des activités de préparation et de suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, d'améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et d'innover en la matière, en se donnant pour considérations premières les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le bien-être des populations au service desquelles il œuvre.

23-02685 **19/19**